

---

## AU FIL DU PATRIMOINE

---

### Les Français vraiment cigales... après l'été

**VIVE L'ÉTÉ EN FRANCE!** C'est ce que semble indiquer la nouvelle étude de l'Institut économique Molinari sur la pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'Union européenne (UE), à partir des données calculées par EY. En effet, compte tenu du niveau des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen français, ce dernier travaille jusqu'au 17 juillet pour financer les services publics et prestations collectives. Ce n'est que passé cette date théorique que le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité » et serait libre d'utiliser comme il le souhaite les fruits de son travail, indique l'institut. A ce jeu, la France est championne en Europe devant la Belgique et l'Autriche, qui accordent une « libération » sociale et fiscale le 15 juillet et le 12 juillet respec-

tivement. A l'opposé, le Royaume-Uni permet d'avancer la date fatidique au 1<sup>er</sup> mai.

Par ailleurs, avant de disposer de 100 euros de pouvoir d'achat réel, le salarié moyen doit faire face à 118 euros de cotisations et d'impôts en France, contre 115 euros en Belgique, 113 euros en Autriche, 106 euros en Allemagne ou 101 euros en Italie. Par comparaison, la moyenne de l'UE est de 84 euros. Enfin, autre chiffre marquant, le salarié moyen français coûte 59.458 euros à son employeur – au 9<sup>e</sup> rang de l'UE. En tenant compte de la fiscalisation de son travail (54%), il ne lui reste donc que 27.326 euros nets de charges et impôts. Dit autrement, le pouvoir d'achat est réduit par 32.133 euros de prélèvements obligatoires en France...